



COMPAGNIE LIVERDUNOISE DE TIR SPORTIF



Siège Social : 6 rue du Couchant 54460 LIVERDUN

DEMANDE D'AVIS FAVORABLE, PREALABLE à l'autorisation de l'acquisition et de la détention d'Arme à titre Sportif.

En application * de l'Arrêté du 28 avril 2020, entrée en vigueur au 1^{er} Juillet 2020 :

L'Avis Favorable qui est délivré aux licenciés FFT de la CLTS, (Art. 2 de l'Arrêté) vaut attestation de l'assiduité au Tir du demandeur et de sa capacité à détenir et à utiliser une arme en sécurité dans les conditions prévues (Art. 3 et 4 de l'Arrêté).

N° de Licence de Tir :

NOM :

Prénom :

Date et Lieu de Naissance :

Adresse personnelle :

Code Postal :

VILLE :

Téléphone :

e-mail :

L'adresse de stockage des armes est-elle différente? OUI * ou NON * (* rayer la mention inutile)

Si OUI, indiquez l'adresse ci-dessous :

ACQUISITION

RENOUVELLEMENT

Fait à :

le

Signature :

JOINDRE LA COPIE : (*) complète (toutes les pages) du CARNET DE TIR à jour, qui reste actif en utilisation interne à la CLTS en lien avec le registre des permanences * (Art. 3 de l'Arrêté), liste nominative des personnes ayant participé aux séances de pratique du Tir - ajouter une ENVELOPPE (format 110*220, affranchies au tarif en vigueur.

(*) Article R312-5 du code de la sécurité, toujours en vigueur actuellement pour un renouvellement ou une acquisition, vous devez fournir – un certificat médical de moins d'un an au dépôt du dossier en Préfecture.

Adresse postale : CLTS 11 rue de Reims 54460 Liverdun

Stands : 6 rue du Couchant / Carrière des Miternes
Association Agréée Jeunesse et Sports 54S131 Affiliée FFT 12 54460